

COMMUNIQUE DE PRESSE



Paris, le 6 juillet 2017

« ANRU + » : 25 projets lauréats pour plus d'innovation et plus d'investissement dans les quartiers en renouvellement urbain

L'annonce des lauréats de l'appel à manifestations d'intérêt (AMI) « ANRU+ » s'est faite en présence de Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des territoires, dans le cadre des Journées nationales d'échanges des acteurs du renouvellement urbain (JERU). L'AMI lancé en mars dernier par l'ANRU avait fait l'objet de 74 candidatures.

Ces projets trouvent place dans le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), à travers lequel l'ANRU accompagne la restructuration de 200 quartiers prioritaires de la politique de la ville dits d'intérêt national. Les 25 lauréats bénéficieront d'un soutien supplémentaire dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA) au titre des actions « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » (71 millions d'euros de subvention, 200 millions d'euros de fonds propres) et « Territoires d'innovation de grande ambition » (50 millions d'euros de subvention pour les quartiers).

15 nouveaux projets d'innovation urbaine et sociale pour appuyer les ambitions les plus fortes du NPNRU

Levier d'amélioration du cadre de vie et d'une ambition renforcée des projets urbains, l'innovation permet d'expérimenter des solutions nouvelles adaptées aux quartiers prioritaires de la politique de la ville et à leurs habitants. **15 projets mis en œuvre dans des quartiers d'intérêt national ont ainsi été retenus au titre du volet « Innover dans les quartiers » de l'AMI « ANRU+ » pour amplifier les pratiques d'excellence**, tester des technologies et des techniques innovantes, mais aussi déployer de nouveaux services, des usages plus vertueux, des filières économiques locales et structurer des partenariats inédits (organismes de recherche, startups, structures de l'économie sociale et solidaire...).

En articulation étroite avec le NPNRU, ils bénéficieront d'un appui pour leur maturation, afin de traduire les objectifs stratégiques en plans d'actions opérationnelles qui pourront faire l'objet d'un soutien financier au titre du PIA « Territoires d'innovation de grande ambition » dont la Caisse des Dépôts est opérateur.

Urbanisme transitoire, soutien innovant à l'entrepreneuriat, démonstrateurs numériques, *design thinking*, structuration de filières vertes, agriculture urbaine, excellence énergétique et environnementale : les projets viennent consolider le réseau des territoires du NPNRU à l'avant-garde de l'innovation sociale, économique et environnementale.

10 territoires de projets de co-investissement public-privé pour une diversité fonctionnelle et une attractivité renforcées

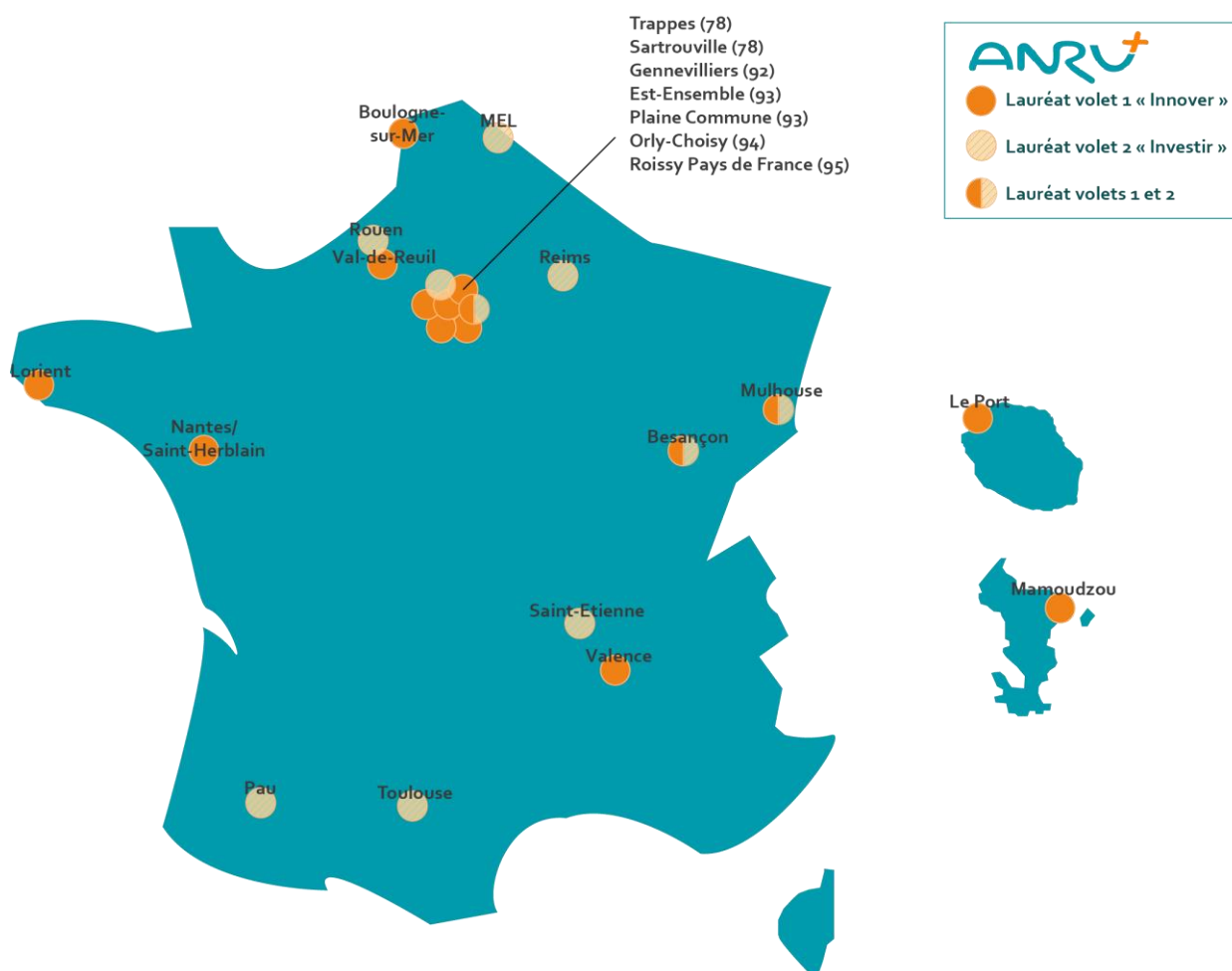
10 territoires ont également été sélectionnés au titre du volet « Investir dans les quartiers » de l'AMI, pour la réalisation d'opérations immobilières mobilisant le fonds de co-investissement de l'ANRU aux côtés des investisseurs privés.

Ces opérations contribueront à accroître la mixité fonctionnelle et l'attractivité des quartiers, ainsi qu'à favoriser l'emploi et le développement économique et la mixité fonctionnelle. Les opérations d'immobilier d'entreprises et de commerce, les centres d'affaires ou médicaux, les espaces de coworking feront l'objet d'un accompagnement fin pour atteindre un niveau d'opérationnalité solide et une rentabilité certaine.

24 autres porteurs de projet rejoignent en outre le « Club ANRU+ », qui concrétise le réseau des acteurs de l'innovation et de la diversification fonctionnelle dans le renouvellement urbain

Dispositif d'accompagnement renforcé sur l'innovation et l'investissement économique, le « Club ANRU+ » réunira les lauréats des volets « Innover » et « Investir », les collectivités d'ores et déjà accompagnées par le PIA « Ville durable et solidaire » ainsi que leurs partenaires¹, mais aussi 24 des 74 candidats à l'AMI « ANRU+ ».

Ce sont au total plus de 60 collectivités du NPNRU qui intégreront ce Club et ses groupes de travail thématiques (développement économique, urbanisme éphémère, économie circulaire, performance énergétique, mobilité, approche égalitaire de l'urbanisme, santé, diversification fonctionnelle...). Ils bénéficieront de temps collectifs d'expertise, d'échanges, de réflexions, pour accompagner la réalisation des opérations d'innovation et d'investissement privé, et enrichir la culture de l'innovation dans le renouvellement urbain.



¹ Marseille, Port-de-Bouc, Grenoble/Echirolles, Saint-Etienne, Vitry-le-François, Lille, Roubaix, Pau, Perpignan, Villeurbanne, Mantes-la-Jolie, Nanterre, Clichy-sous-Bois, Stains, Vitry-sur-Seine, Villiers-le-Bel, Cayenne, Saint-Denis de la Réunion, Saint-Pierre de la Réunion

Le Club « ANRU+ »

Les 19 territoires du PIA « Ville durable et solidaire », les 25 lauréats d' « ANRU+ » et **Marseille, Bourges, Brest, Alès, Auch, Rennes, Orléans, Reims, Metz, Maubeuge, Mons-en-Barœul, Compiègne, Calais, Lens, Vaulx-en-Velin, Annemasse, Paris, Toulon, Avignon, Grigny, Romainville, Alfortville, Fort-de-France, Saint-Laurent du Maroni.**

Jacques Mézard, Ministre de la Cohésion des territoires

« Les quartiers prioritaires de la politique de la ville méritent l'excellence. Le renouvellement urbain offre une opportunité majeure pour en faire des quartiers durables, solidaires et innovants »

Louis Schweitzer, Commissaire général à l'investissement

« L'innovation technologique et environnementale apporte des réponses concrètes aux défis sociaux et économiques de nos territoires »

François Pupponi, Président de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine

« La démarche « ANRU+ » nous permet d'amplifier une dynamique déjà à l'œuvre dans les quartiers autour de l'innovation et du co-investissement public-privé »

Contact : Anru+@anru.fr

A propos du Commissariat Général à l'Investissement

Un Commissariat en charge du Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

Le pilotage du PIA a été confié à un commissaire général à l'investissement (CGI), dont la mission première est « de veiller à la cohérence de la politique d'investissement de l'Etat ». Le CGI pilote ainsi l'action des opérateurs du programme, chargée de sa mise en œuvre opérationnelle en lien étroit avec les ministères concernés. Le CGI assure de plus une mission d'évaluation des investissements publics, notamment via la tenue d'un inventaire permanent des grands projets d'investissements publics et l'organisation de contre-expertises indépendantes. Il coordonne enfin le déploiement du « Plan Juncker » en France.

Une enveloppe globale de 57 milliards d'euros

En septembre 2015, lors d'une visite sur le campus de l'université Paris-Saclay (Essonne), le président de la République a annoncé un troisième programme d'investissements d'avenir (PIA 3) doté de 10 milliards d'euros. Le Parlement a été saisi en 2016 pour une mise en œuvre dès 2017 afin d'éviter toute rupture entre les précédents programmes et le nouveau.

A propos de l'ANRU

L'ANRU met en œuvre des projets de renouvellement urbain afin de transformer les conditions de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU), le Programme « Quartiers Anciens » (PNRQAD), et le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique.

L'ANRU est également opérateur de Programmes d'investissements d'avenir (PIA), avec une enveloppe de près d'1 milliard d'euros, pour la mise en œuvre de projets destinés à la jeunesse, à la ville et aux territoires durables ainsi qu'au co-investissement dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Chiffres clés

- Dans le cadre du Nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU / 2015-2025), 6 milliards d'euros d'équivalent-subventions principalement financés par Action Logement pour 200 quartiers d'intérêt national et 250 quartiers d'intérêt régional concernant plus de 5 millions d'habitants
- Dans le cadre du Programme d'investissements d'avenir « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » (2014-2024), 71 millions d'euros de subvention pour 20 quartiers d'intérêt national – 200 millions d'euros de fonds propres pour co-investir dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir « Territoires d'innovation de grande ambition » (2016-2026), dont la Caisse des dépôts est opérateur, 50 millions d'euros complémentaires pour une quinzaine de quartiers d'intérêt national du NPNRU.

Contacts Presse

Ministère de la cohésion des territoires

Contact presse : 01 44 49 85 65

www.cohesion-territoires.gouv.fr

[@Territoires](https://twitter.com/Territoires)

CGI

Fabrice Hermel

fabrice.hermel@pm.gouv.fr

ANRU

Elizabeth Broge – Laurence Quercy

ebroge@anru.fr – lquercy@anru.fr

01 53 63 55 05 – 06 78 74 93 46

CDC

Service presse

01 58 50 40 00

[@CaissesdesDepots](https://twitter.com/CaissesdesDepots)

ANNEXE

Volet 1 « Innover dans les quartiers »	Volet 2 « Investir dans les quartiers »	Pour rappel, lauréats du PIA « Ville durable et solidaire » (axe 1), qui intègrent également le « Club ANRU+ »
<u>Lauréats de l'appel à manifestations d'intérêt</u>		
Besançon (25)	Besançon (25)	
Valence (26)	Toulouse (31)	
Val-de-Reuil (27)	Saint-Etienne (42)	
Nantes/Saint-Herblain (44)	Reims (51)	
Lorient (56)	Métropole Européenne de Lille (59)	
Boulogne-sur-Mer (62)	Pau (64)	
Mulhouse (68)	Mulhouse (68)	
Trappes (78)	Rouen (76)	
Sartrouville (78)	Gennevilliers (92)	
Est Ensemble (93)	Plaine Commune (93)	
Plaine Commune (93)		
Orly/Choisy (94)		
Roissy Pays-de-France (95)		
Le Port (974)		
Mamoudzou (976)		
<u>Projets retenus dans le cadre de l'appel à manifestations d'intérêt pour intégrer le « Club ANRU+ »</u>		<u>Autres membres du « Club ANRU+ » (au titre du PIA VDS)</u>
Marseille (13)	Marseille (13)	Marseille (13)
Bourges (18)	Auch (32)	Port-de-Bouc (13)
Brest (29)	Toulon (83)	Grenoble/Echirolles (38)
Alès (30)	Romainville (93)	Saint-Etienne (42)
Auch (32)		Vitry-le-François (51)
Rennes (35)		Lille (59)
Orléans (45)		Roubaix (59)
Reims (51)		Pau (64)
Metz (57)		Perpignan (66)
Maubeuge (59)		Villeurbanne (69)
Mons-en-Barœul (59)		Mantes-la-Jolie (78)
Compiègne (60)		Nanterre (92)
Calais (62)		Clichy-sous-Bois (93)
Lens (62)		Stains (93)
Vaulx-en-Velin (69)		Vitry-sur-Seine (94)
Annemasse (74)		Villiers-le-Bel (95)
Paris (75)		Cayenne (973)
Toulon (83)		Saint-Denis de la Réunion (974)
Avignon (84)		Saint-Pierre de la Réunion (974)
Grigny (91)		
Alfortville (94)		
Fort-de-France (972)		
Saint-Laurent du Maroni (973)		